

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79 -305 du 19 Novembre 1979

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU
Ministre de la Fonction Publique et
du Travail, de l'intérim du Camarade
Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finan-
ces pour compter du 19 Novembre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gou-
vernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a mo-
difié ;

VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°
78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 19 Novembre 1979, le Camarade
Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail,
est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absen-
ce du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Novembre 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERERKOU

Ampliatiions : PR 6 CS 4 CC DU PRPB 4 MEPT-MF 6 autres Ministères
13 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 JORPB 1.